académie Lyon

direction des services départementaux de l'éducation nationale Rhône

éducation nationale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Recto

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DEROGATION À LA CARTE SCOLAIRE
COLLEGES PUBLICS DU RHONE - RENTREE SCOLAIRE 2017

CAMPAGNE OUVERTE DU 2 MAI AU 30 MAI 2017

DSDEN
Division des Affectations des Élèves - 1
21 rue Jaboulay
69309 LYON Cedex 07
ce.ia69-dae@ac-lyon.fr

Ce présent formulaire est à retourner avec **les pièces justificatives avant le 30 mai 2017** à l'adresse ci-contre

Les demandes pour un collège hors du Rhône doivent également être envoyées avant **le 30 mai 2017** à la DSDEN du Rhône – DAE 1 - qui les transmettra au département concerné.

Tout dossier incomplet et /ou hors délai ne sera pas pris en compte
Une seule demande de dérogation est possible par élève pour un seul collège

Niveau de classe demandé à la rentrée scolaire 2017 ☐ 5ème - ☐ 4ème - ☐ 3ème

Coordonnées de l'élève Nom de famille : ..... Prénom : .....

Sexe : ☐ M ☐ F Né(e) le : ..... /..... /.....

Nom et adresse du ou des responsable(s) légal(aux) : .....

.....

Tél : .....Portable : .....Mél : .....

Etablissement fréquenté en 2016-2017 Classe : ..... LV1 : ..... LV2 : .....

Nom de l'établissement et Ville : .....

Collège demandé à la rentrée scolaire 2017	**Collège de secteur** à la rentrée scolaire 2017 (1)	Classe à la rentrée scolaire 2017	Langue(s) vivante(s) à la rentrée scolaire 2017
			LV1 : LV2 :

Veuillez cocher le (ou les) motif(s) de la demande Il est possible de cocher plusieurs cases si justifiées

Si la capacité d'accueil de l'établissement ne permet pas de satisfaire toutes les demandes, elles seront accordées en tenant compte de l'ordre de priorité ci-dessous :

Attention : Joindre impérativement tous les justificatifs (se reporter à la note explicative au verso). Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

1. ❑ élève souffrant d'un handicap (hors demande d'affectation en ULIS)
2. ❑ élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé
3. ❑ élève boursier social ou susceptible de l'être
4. ❑ élève dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans le collège souhaité, hors fratrie en classe de 3ème 2016-2017
5. ❑ élève dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité
6. ❑ élève devant suivre un parcours scolaire particulier – à préciser
7. ❑ autre motif – à préciser

Explication du(es) Motif(s) Une lettre explicative peut être ajoutée aux pièces si besoin : .....

.....

.....

.....

.....

Signature du ou des responsables légaux de l'élève :	Signature(s) :	Date et Lieu :
Nom(s) prénom(s) :		

(1) Le collège de secteur est celui du secteur géographique correspondant à l'adresse de l'élève à la rentrée scolaire 2017 (www.ac-lyon.fr/dsden69)

Les représentants faisant une demande de dérogation doivent néanmoins inscrire
L'élève dans son collège de secteur ou d'origine afin de lui garantir une place en cas de refus.

académie Lyon
direction des services départementaux de l'éducation nationale Rhône
éducation nationale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Verso

Note explicative à remettre aux familles

Inscription et dérogation dans les collèges publics du Rhône 5ème 4ème 3ème - Rentrée scolaire 2017

1. Principes généraux

■ Tout élève doit s'inscrire dans le collège de secteur qui correspond à l'adresse du représentant légal de l'élève à la rentrée scolaire 2017. Le lieu d'exercice de la profession des parents ne détermine pas le secteur. Le représentant légal de l'élève peut être : le père et la mère, le père ou la mère en cas de famille monoparentale, le parent ayant la garde de l'enfant dans le cadre d'une séparation (lieu de résidence fixé par le juge des affaires familiales - JAF) ou le tuteur ou la tutrice suite à une décision du JAF. Toute fausse déclaration donne lieu à une révision d'affectation.
Pour les parents en situation de garde partagée, une seule adresse aux choix des deux parents sera prise en compte.
L'hébergement chez un tiers n'est pas pris en compte.

■ La définition des secteurs scolaires relève de la compétence de la Métropole, ou du Département. La liste des secteurs scolaires est disponible sur le site de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône (DSDEN) :
www.ac-lyon.fr/dsden69 à la rubrique Vie de l'élève / Affectation et orientation.

■ Les familles qui souhaitent une poursuite de scolarité dans un collège privé doivent le contacter directement.

2. Dérogations

■ La famille a la possibilité de demander une dérogation à la carte scolaire **du 2 mai 2017 au 30 mai 2017** en utilisant **l'imprimé 2017** (recto). Passée la date du 30 mai 2017, les demandes ne seront plus acceptées pour l'année scolaire 2017/2018.

■ Après l'inscription des élèves des établissements publics et privés résidant dans le secteur et des redoublants, des élèves hors secteur peuvent être acceptés, dans la limite des places disponibles et selon les capacités d'accueil fixées par l'IA-DASEN, sur son autorisation.

■ Lorsque les demandes de dérogation excèdent les possibilités d'accueil, l'ordre des critères de priorité est arrêté par l'IA-DASEN du Rhône, conformément aux directives ministérielles.

Liste des motifs de demande d'un collège hors secteur

Ordre	Motif de la demande	Pièces justificatives à joindre impérativement à la demande
❶	Elève souffrant d'un handicap	Notification de la Maison Départementale Métropolitaine des Personnes Handicapées (MDMPH) Sous pli cacheté (hors demande d'affectation en ULIS)
❷	Elève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	Certificat médical du médecin scolaire ou du médecin de ville Sous pli cacheté adressé au Médecin - Conseiller-Technique de la DSDEN.
❸	Elève boursier social ou susceptible de l'être	Copie de l'avis d'imposition 2016 sur les revenus de l'année 2015 (avec les pages Mentionnant le revenu fiscal de référence et **les enfants à charge**)
❹	Elève dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans l'établissement souhaité	Certificat de scolarité du frère ou de la sœur scolarisé(e) en 2016/2017 dans le collège sollicité et dans une **autre classe que la 3ème**
❺	Elève dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité	Préciser les distances entre le domicile de l'élève et les 2 collèges (secteur et collège demandé) : site TCL et bus scolaires du Rhône.
❻	Elève devant suivre un parcours scolaire particulier	Le parcours particulier doit être précisé. Pour les demandes de sections sportives, contact doit être pris rapidement avec le principal du collège demandé afin de passer des tests.
❼	Autre motif (organisation familiale, transport…)	Lettre du(es) responsable(s) légal(aux) exposant les motifs accompagné des justificatifs nécessaires.

La liste des sections sportives et le barème de l'avis d'imposition pour le critère boursier sont à votre disposition sur le site internet :
http://ac-lyon.fr/dsden69 Rubrique Vie de l'élève → Affectation et orientation

3. Communication des résultats

Ils seront envoyés par courrier aux familles par la DSDEN du Rhône **à compter du 29 juin 2017**.

Aucune réponse ne sera communiquée par téléphone.

En cas de refus de la demande d'assouplissement de la carte scolaire, l'élève doit rejoindre son collège de secteur où d'origine, où sa place lui a été réservée.